



21 juillet 2022

(22-5553)

Page: 1/2

Comité des sauvegardes

Original: français

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 A) DE L'ACCORD SUR  
LES SAUVEGARDES DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE  
ET DES RAISONS DE CETTE ACTION**

TUNISIE

*Fils en fer ou en aciers non alliés*

La communication ci-après, datée du 20 juillet 2022 et reçue le 21 juillet 2022 est distribuée à la demande de la délégation de la Tunisie.

---

Conformément à l'article 12:1 a) de l'Accord sur les sauvegardes, la Tunisie notifie au comité sur les sauvegardes l'ouverture d'une enquête en matière de sauvegardes visant les importations des fils en fer ou en aciers non alliés utilisés pour la fabrication des ressorts d'ameublement.

**1 DATE À LAQUELLE L'ENQUÊTE A ÉTÉ OUVERTE**

L'enquête a été ouverte le 19 juillet 2022 (date de publication de l'avis d'ouverture de l'enquête au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) n°80 du 19 juillet 2022).

**2 PRODUITS FAISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE**

Les produits visés par l'enquête sont les "Fils en fer ou en aciers non alliés utilisés pour la fabrication des ressorts d'ameublement" relevant des codes suivants du tarif douanier de la Tunisie: 72171050002 et 72171090100.

**3 LES RAISONS POUR LESQUELLES L'ENQUÊTE A ÉTÉ OUVERTE**

L'enquête a été ouverte par la Ministre du Commerce et du Développement des Exportations conformément aux dispositions de la loi n°98-106 du 18 décembre 1998 relative aux mesures de sauvegarde à l'importation, et ce, suite à une plainte présentée par le groupe "MAKLADA" en sa qualité de seul producteur national des fils en fer ou en aciers non alliés utilisés pour la fabrication des ressorts d'ameublement en Tunisie.

Au cours de la période entre 2017 et 2021, les importations des fils en fer ou en aciers non alliés utilisés pour la fabrication des ressorts d'ameublement ont passé de 1275 tonnes en 2017 à environ 4728 tonnes en 2021 parallèlement à une stagnation de la production nationale et une baisse des ventes sur le marché local durant la même période.

Le plaignant a fourni des éléments de preuve sur la régression de son activité pendant la période allant de 2017 à 2021.

Une étude préliminaire de la plainte a été menée par les services compétents du Ministère du Commerce et de Développement des Exportations. Il ressort de cet examen l'existence des éléments de preuves qui justifient l'ouverture d'une enquête de sauvegarde à l'égard des produits cités ci-dessus.

#### **4 POINT DE CONTACT**

Ministère du Commerce et du Développement des Exportations;  
Direction Générale du Commerce Extérieur;  
Angle entre les Rues Ghana et Pierre de Coubertin et Hédi Nourira – Tunis - 1001 Tunisie.  
Tél.: +216 71 245 913 / +216 71 330 896  
Fax: +216 71 354 456  
Email: [dorra.borji@tunisia.gov.tn](mailto:dorra.borji@tunisia.gov.tn)  
[hichem.khelfa@tunisia.gov.tn](mailto:hichem.khelfa@tunisia.gov.tn)

#### **5 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS**

Toutes les parties intéressées sont invitées à faire connaître leurs points de vue par écrit et à soumettre toutes les informations jugées utiles au bon déroulement de l'enquête dans un délai de 45 jours à compter de la date de publication de l'avis d'ouverture de l'enquête au Journal Officiel de la République Tunisienne.

---